

David BARDEY

LES DUCS DE BOURGOGNE
ET L'ADMINISTRATION
DU DUCHÉ
(1272-1349)

Une histoire documentaire
de la principauté capétienne
de Bourgogne



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2025

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

Le 3 avril 1349, Philippe de Rouvres (1349-1361) hérite du duché de Bourgogne et prend la succession de son grand-père Eudes IV (1315-1349). Le jeune prince n'ayant pas trois ans, sa personne et ses possessions, qui comprenaient aussi les comtés de Bourgogne et d'Artois, ont été soumises à un bail le temps de sa minorité. Pendant une longue décennie, la tutelle a été exercée par le pouvoir royal. À cette occasion, des agents royaux ont été dépêchés dans les deux Bourgognes pour le « fait et l'ordonnance des comptes¹ ». En l'espace de dix ans les cadres administratifs en place ont été bouleversés. La réforme de la Chambre des comptes de Dijon sur le modèle parisien en est l'exemple le plus significatif. L'ambition de ce livre est de restituer le gouvernement et l'administration du duché d'avant cette réforme. Les modifications ordonnées par le roi Jean II ont mis fin à un processus d'institutionnalisation original, propre à la principauté capétienne de Bourgogne. Depuis Robert I^{er} (1032-1075), le duché a été caractérisé par une stabilité dynastique remarquable. De cette extrême longévité sont nés des cadres administratifs adaptés aux réalités locales, tantôt influencés par la royauté, tantôt par les principautés voisines ou encore par les institutions religieuses.

Placés dans l'ombre des ducs valois, les Capétiens ont été boudés par l'historiographie. Il faut dire que ces ducs apparaissent sous des jours plus ternes. L'écriture de leur histoire ne débute réellement qu'au xviii^e siècle avec l'*Histoire générale et particulière de la Bourgogne* d'Urbain Plancher². Le mauriste y dresse un panorama chronologique des principats, s'intéresse aux hommes au service des ducs et trace les grandes lignes des itinéraires princiers. Mais dès son époque, les Capétiens ne suscitent guère

¹ Dijon, Archives Départementales de la Côte-d'Or, ps. 898. Pour alléger l'appareil de notes infrapaginales, toutes les cotes indiquées sans précision du dépôt font références aux Archives de la Côte-d'Or.

² Urbain Plancher, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, Dijon, Chez Antoine Fray, vol. I et II, 1739 et 1741. Désormais abrégé sous la forme (Plancher, II).

l'attention. Dom Plancher avoue que les volumes consacrés à ces ducs sont peu « interressans » et qu'on le presse d'écrire l'histoire des Valois qui « paroît plus interessant[e] & plus du goût du Public³ ». Au siècle suivant, les Capétiens font ponctuellement irruption dans les publications des bulletins et des revues des académies et des sociétés savantes bourguignonnes⁴. Mais ce n'est qu'avec Ernest Petit et son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* que cette dynastie devient un objet d'histoire. Dans une perspective méthodique teintée de romantisme, l'érudit dresse un panorama de chaque principat en tentant de discerner les évolutions et les spécificités de chacun⁵. Outre le récit historique, les longues listes de pièces justificatives, en grande partie reprises des inventaires de Jean-Baptiste Peincedé⁶, restent un outil incontournable pour l'historien du ^{xx}^e siècle. Sous sa plume, les principats sont replacés dans un contexte large, celui du royaume notamment, et des pistes relatives à l'histoire de l'administration sont suivies. Ses travaux ont établi le socle des études suivantes, notamment celles de deux historiens issus de l'École des chartes : Henri Jassemin et Jean Richard. Les travaux du premier ont porté sur les cadres financiers, en particulier le contrôle des comptes⁷. Prenant appui sur les plus anciennes archives comptables, Jassemin avait l'ambition de décrire le fonctionnement de l'administration financière, mais surtout de fournir des éléments qui permettraient de restituer celui de la comptabilité royale. Les pratiques duciales auraient incarné une forme archaïque de l'administration parisienne. Bien que sévères à l'égard des institutions du duché, ses travaux ont établi l'originalité et l'intérêt de la période allant du principat de Robert II (1272-1306) à celui d'Eudes IV. Le temps des « derniers capétiens de Bourgogne » était né. Ces bornes étaient définies en amont par le plus ancien document de gestion du duché, le *mémorial des finances* (1273-1285)⁸, qu'il a ensuite édité en 1933⁹,

³ Plancher, *Histoire générale*, t. II, avertissement non paginé.

⁴ À côté de ces travaux, figure l'étude de Charles Seignobos sur le régime féodal en Bourgogne : Charles Seignobos, *Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360*, Paris, E. Thorin, 1882.

⁵ Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, 9 vol., Dijon, Darantière, 1885-1905. Désormais abrégé sous la forme (Petit, numéro du volume, p.) pour les références au texte et (Petit, n° de l'acte) pour les pièces justificatives.

⁶ B 11994-B 12030.

⁷ Henri Jassemin, « Le contrôle financier en Bourgogne sous les derniers ducs capétiens, 1274-1353 », *BEC*, t. 79, 1918, p. 102-141.

⁸ B 312.

⁹ H. Jassemin, *Le mémorial des finances de Robert II, duc de Bourgogne (1273-1285)*, Paris, Picard, 1933.

et en aval par l'avènement de Philippe de Rouvres. Le sillon creusé par ses travaux n'a pas été suivi et le duché d'Eudes IV n'a pas vraiment retenu l'attention¹⁰. En revanche, la période antérieure est beaucoup mieux connue. La thèse de Jean Richard, parue en 1954, dédiée à la formation du duché depuis le XI^e siècle jusqu'aux premières années du XIV^e siècle est incontournable. Son travail offre de nombreuses pages qui restituent avec finesse les cadres de l'administration, service après service, officier après officier¹¹. Les orientations et les cadres de sa recherche l'ont conduit à arrêter ses investigations en 1315, année de la mort d'Hugues V (1306-1315), qui correspondait selon lui au moment où le « pouvoir ducal avait achevé de définir ses moyens d'action en matière de mouvance comme en matière domaniale et financière¹² ». La « coquetterie¹³ » de Jean Richard avait été de s'arrêter au moment où les archives se faisaient plus nombreuses, notamment dans le champ de la comptabilité. Son ambition n'était pas de les embrasser, ni d'envisager les effets de la dilatation de l'espace soumis à l'autorité d'Eudes IV après 1330 lorsqu'il devient comte d'Artois et de Bourgogne. Considérant que les aspects comptables du gouvernement avaient été traités par Henri Jassemin, malgré une teinte archaïsante qu'il déplorait, Jean Richard n'a guère traité cette question. Il faut ensuite ajouter que les résultats de ses recherches ont été publiés dans plusieurs dizaines d'articles parus entre 1944 et 2019¹⁴. Depuis la publication de sa thèse, le duché capétien n'a plus été étudié dans son ensemble. Certains aspects du gouvernement ont fait l'objet de recherches universitaires dans des travaux ni nécessairement centrés sur la période capétienne, ni sur le pouvoir et l'administration des ducs. Ce

¹⁰ Sur Eudes IV, cf. Petit, VII et VIII. Les aspects les mieux connus sont liés au gouvernement de Philippe VI : Raymond Cazelles, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argence, 1958. Il faut ajouter deux mémoires de maîtrise : Maurice Lombard, *Eudes IV, duc de Bourgogne, ses débuts (1315-1330)*, Dijon, 1945 ; Jean-Pierre Willemsme, *Les comptes de l'hôtel ducal sous Eudes IV*, Dijon, 1969.

¹¹ Jean Richard, *Les ducs et la formation du duché du XI^e au début du XIV^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1954.

¹² J. Richard, *Les ducs*, p. XIII.

¹³ Georges Chevrier, « La formation du duché de Bourgogne [J. Richard. *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e siècle* (Publication de l'Université de Dijon, XII)] », *Journal des Savants*, 1955-2, p. 58.

¹⁴ La bibliographie de Jean Richard est trop longue pour être placée en note. Le lecteur se reportera à sa bibliographie dans Jacques Meissonier (dir.), *De la Bourgogne à l'Orient. Mélanges offerts à Monsieur Jean Richard*, Dijon, Académie des Sciences Arts et Belles Lettres de Dijon, 2020.